

**Direction des Jurys  
de l'enseignement secondaire**  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 Bruxelles

[enseignement.be/jurys](http://enseignement.be/jurys)  
[jurys@cfwb.be](mailto:jurys@cfwb.be)

# Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

## Consignes d'examens

Cycle	2018-2019/1
Option	Arts Appliqués
Matières	Dessin à main levée - Création- formes et couleurs - Dessin aux instruments – Lettres - Technologie des matières et du matériel - Techniques artistiques - TP Décoration

## I. Informations générales

### ●●● Identification de la matière

Nom de l'option de base groupée (OBG) : **ARTS APPLIQUES**

Liste des matières (grille-horaire) + équivalent horaire :

Dessin à main levée
Création-formes et couleurs
Dessin aux instruments
Lettres
Technologie des matières et du matériel
Techniques artistiques
TP Décoration

### ●●● Programme

Selon la réglementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles <sup>1</sup> . Ces programmes sont téléchargeables sur le site <http://www.walloniebruxellesenseignement.be/programmes>.

Numéro du programme : **223/2003/249**

Lien : <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/223-2003-249.pdf>

Nom du programme : **ARTS APPLIQUES**

Rappel : ces consignes ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles complètent le programme et précisent notamment les modalités d'évaluation.

### ●●● Titre visé, type d'enseignement

Titre : le Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré pour l'enseignement secondaire professionnel (CE2D) ;

---

<sup>1</sup> Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

## II. Organisation de(s) l'examen(s) de

### ●●● Modalités de passation

Type d'examen : pratique et oral.

Nombre d'heure(s) : pratique (3 jours / 6h par Jour) / oral : 2 h

### ●●● Condition(s) pour présenter l'examen oral

- Avoir participé à la RENCONTRE OBLIGATOIRE préparatoire pour les informations indispensables.
- Etre munis de tout le matériel nécessaire pour la réalisation pratique du thème donné.
- Etre présent tous les jours de la réalisation pratique et à la défense orale visant à argumenter les choix et options de la réalisation personnelle.

### ●●● Condition(s) pour présenter l'épreuve pratique en cas d'épreuve théorique préalable pour les cours de l'option

### ●●● Matériel

Matériel requis : Tout le matériel de dessin, crayons, marqueurs, latte, cutter, couleurs gouaches, pastels et autres médiums, papier suivant dimensions indiquées en rapport avec le thème, papiers couleurs, colle, papier collant, etc

Matériel autorisé : ordinateur ou tablette \*

Matériel refusé : tout montage déjà réalisé en extérieur

**Attention** : il est nécessaire de faire la différence entre le matériel requis et le matériel autorisé. Le matériel autorisé n'est pas indispensable pour la réussite de l'examen.

### ●●● Consignes d'examen(s)

1- Une rencontre préalable est organisée avec les candidats.

Y seront donnés : le thème ainsi que les consignes précises pour la réalisation pratique en 'atelier' +/- 4 jours.

Réponse à toutes questions relatives au thème et aux consignes.

2- Etre présent tous les jours définis pour la réalisation pratique avec le matériel nécessaire.

### III. Evaluation

#### ●●● Pondération

L'examen pratique est une Epreuve Intégrée.

Ce qui signifie que toutes les branches de la grille horaire sont regroupées dans un thème unique, mais chaque matière est cotée sur 20.

Chaque matière est pondérée sur une note finale de 20 points.  
Chaque cours de l'OBG est considéré comme une matière.

### IV. Annexes

#### ●●● Exemple d'anciens examens

La Direction des Jurys de l'enseignement secondaire ne fournit aucun ancien examen.